

Le Système Général Harmonisé (SGH)

Définition :

La législation suisse concernant l'étiquetage des produits chimiques fait référence au règlement européen CLP (en anglais, « Classification, Labelling, Packaging ») désignant le règlement (CE) N° 1272/2008. Ce règlement pose les bases du « Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (abrégé « Système Général Harmonisé », SGH). Ce système a été mis en place afin d'unifier les différents systèmes nationaux en vigueur.

Le système SGH est un système international d'étiquetage des matières dangereuses, il donne une information claire quant aux principaux dangers et risques d'un produit chimique commercialisé.

Types et classes de dangers :

Le système SGH définit 3 types de dangers (physique, sanitaire et environnemental) et 28 classes de dangers parmi ces 3 types :

Dangers physiques (16 classes)	Dangers sanitaires (10 classes)	Dangers environnementaux (2 classes)
<ul style="list-style-type: none"> • matières et objets explosifs • gaz inflammables • aérosols inflammables • gaz comburants • gaz sous pression • liquides inflammables • matières solides inflammables • matières auto-réactives • liquides pyrophosphoriques • matières solides pyrophosphoriques • matières auto-échauffantes • matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables • liquides comburants • matières solides comburantes • peroxydes organiques • matières corrosives pour les métaux 	<ul style="list-style-type: none"> • toxicité aigüe • corrosion cutanée • lésions oculaires graves • sensibilisation respiratoire • mutagène • cancérigène • toxicité pour la reproduction • toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique) • toxicité systémique pour certains organes cibles (expositions répétées) • danger par aspiration 	<ul style="list-style-type: none"> • danger pour le milieu aquatique • danger pour la couche d'ozone

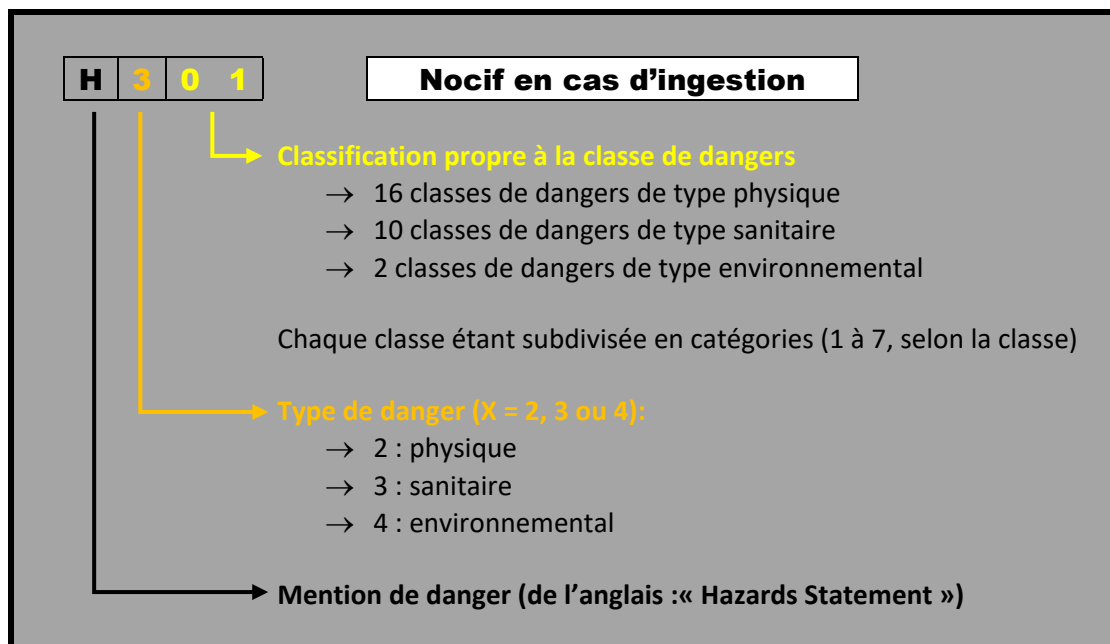
Chaque classe de danger est ensuite subdivisée en différentes catégories selon la gravité du danger en question.

Phrases de danger H et conseils de prudence P :

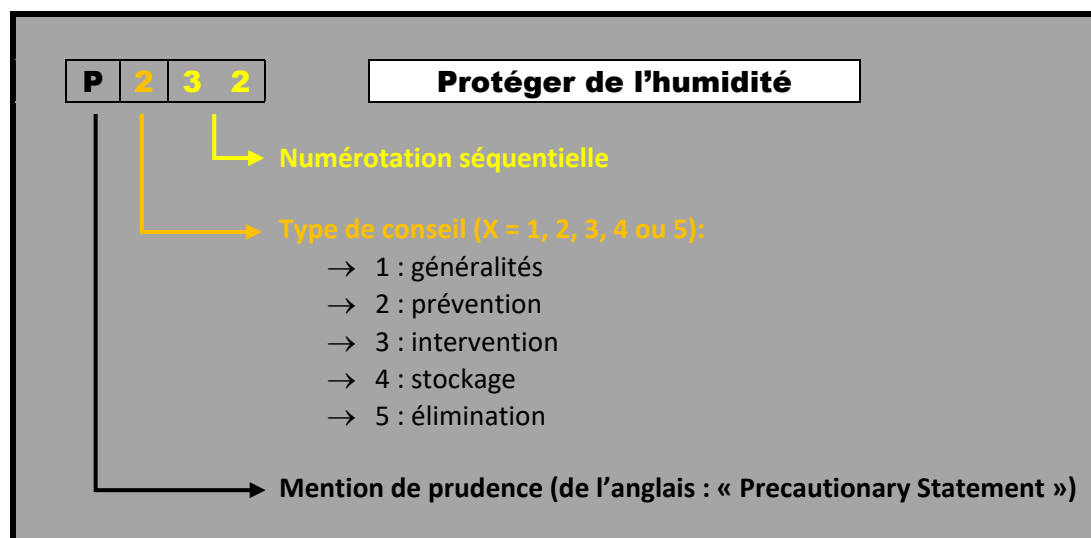
Afin de faciliter la communication et la compréhension des dangers, le système SGH introduit une liste de phrases de dangers H (phrases « H », pour « hazards » en anglais) et de conseils de prudence généraux P (voir Annexe). Ces phrases servent à mettre en garde l'utilisateur de ces produits envers les principaux dangers que représente le produit et les précautions à prendre.

Ainsi, l'attribution d'une phrase de dangers H (et de conseils de prudence P) permet de classer le danger en question dans sa bonne catégorie. Le codage de ces phrases suit un principe logique.

PHRASES DE DANGER H



PHRASES DE CONSEIL DE PRUDENCE P



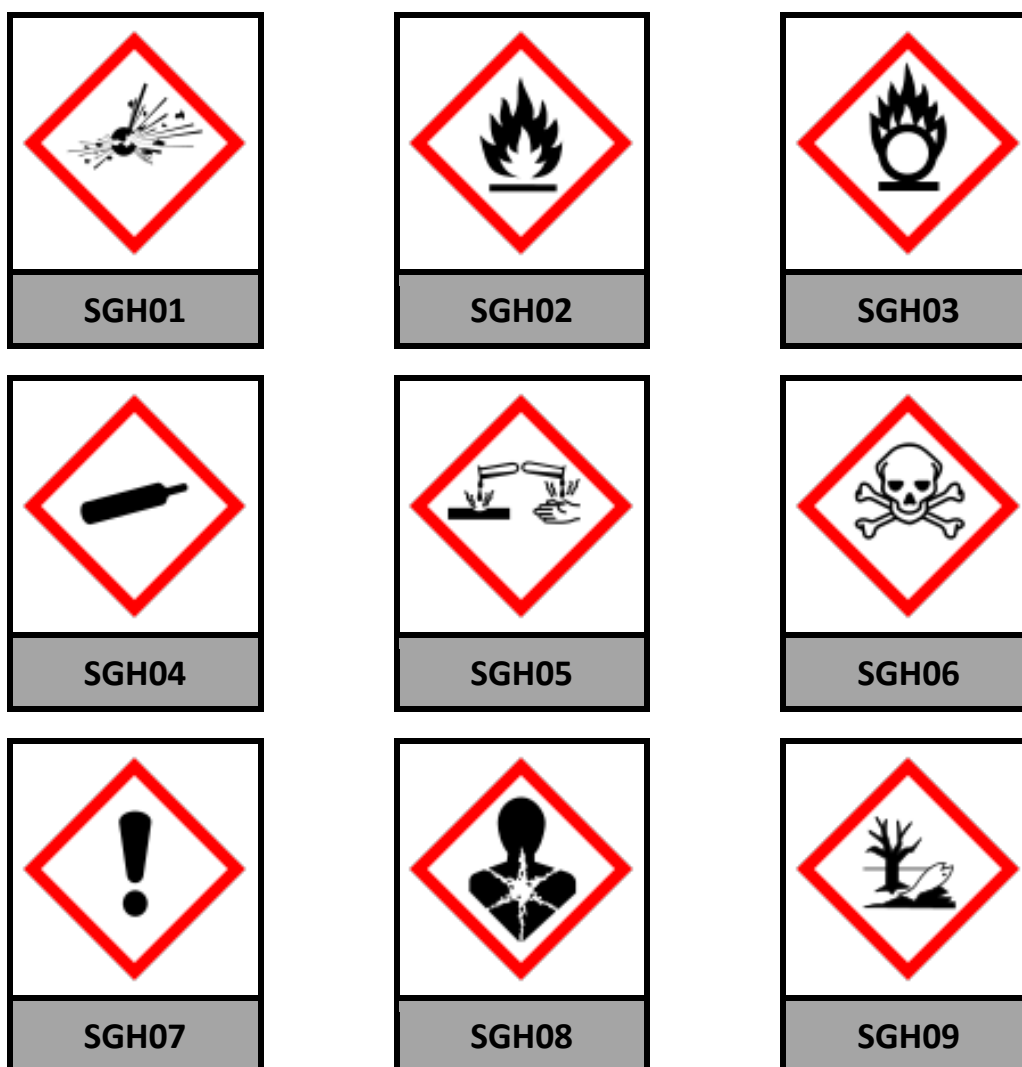
Les phrases de dangers H et de conseil de prudence P peuvent également se combiner afin de créer des mentions plus précises. Exemples :

Phrases H	Conseils P
H302 : Nocif en cas d'ingestion	P308 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée :
H332 : Nocif par inhalation	P313 : Consulter un médecin
H302 + H332 : Nocif si ingéré ou inhalé	P308 + P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin

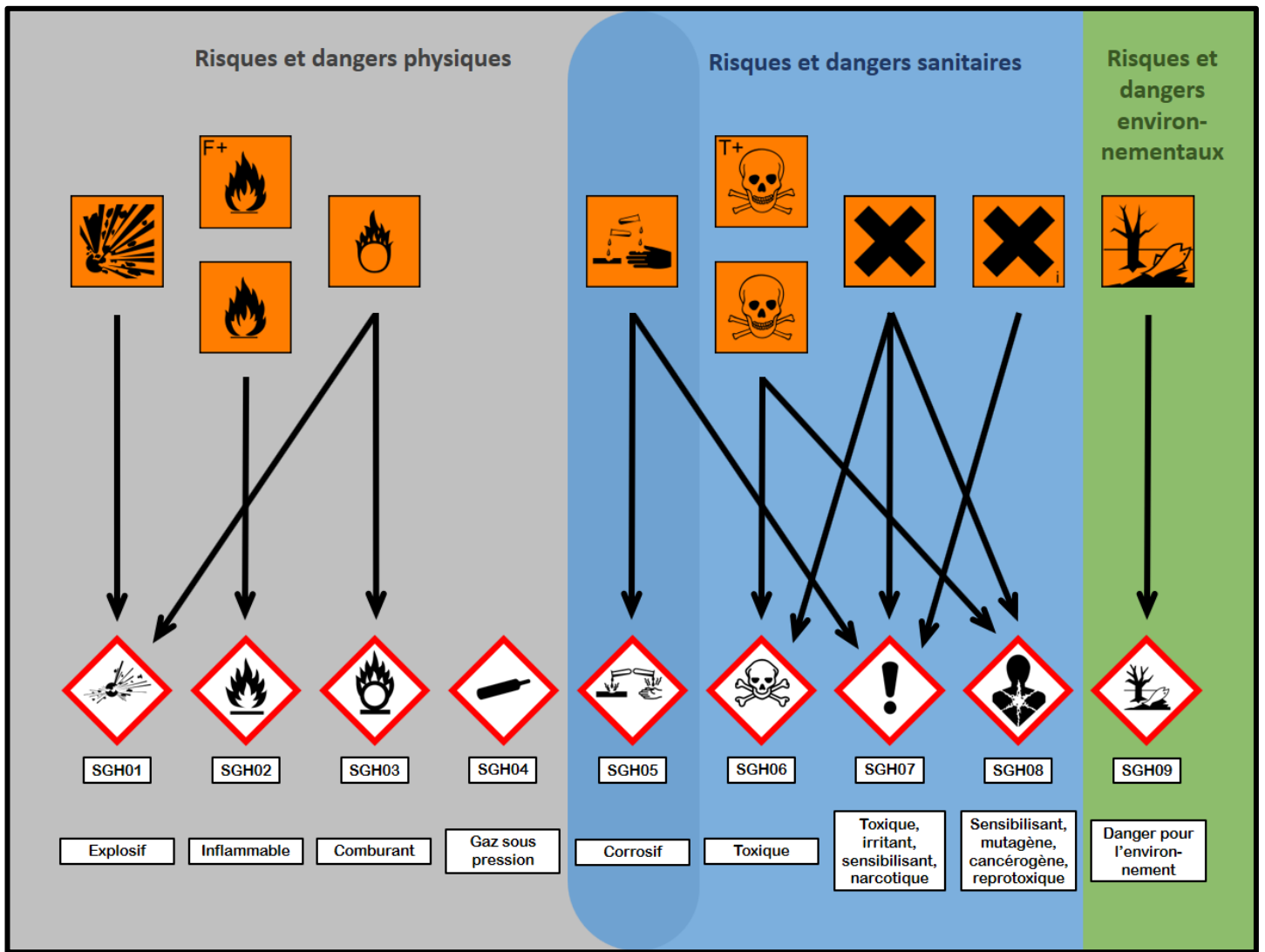
NOTE : Il est également possible de rencontrer des mentions de dangers européennes (EU Hazard Statements, notées EUHXXX) ou australiennes (Safe Work Australia Hazard Statements, notées AUHXXX) sur les contenants de certains produits chimiques. Les mentions de dangers EUH et AUH ne font cependant pas partie du système SGH.

Pictogrammes SGH :

Le système SGH introduit également de nouveaux pictogrammes permettant d'identifier facilement les principaux dangers d'une substance chimique. Ainsi, selon le danger en présence, identifié par les phrases de dangers H (et de conseils de prudence P), une substance chimique peut se voir attribuer (ou non) un (ou plusieurs) des 9 pictogrammes suivants :



Ces pictogrammes remplacent les précédents, cependant il n'est pas rare de rencontrer encore les anciens pictogrammes bien qu'ils soient aujourd'hui obsolètes. Il est néanmoins possible d'établir une équivalence entre l'ancien système et le système SGH actuel.



Etiquetage SGH :

Pour résumé, l'étiquetage SGH permet une identification facile des dangers d'une substance chimique. L'étiquette d'un produit permet donc d'obtenir rapidement une information quant aux dangers et, par conséquent, aux moyens de protection nécessaires lors de la manipulation de celui-ci :

MENTION D'AVERTISSEMENT : DANGER ou ATTENTION (catégories de danger les plus sévères)

MENTIONS DE DANGER : LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES. PROVOQUE UNE SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DÈSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs.

CONSEILS DE PRUDENCE : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

PICTOGRAMMES DE DANGERS : ACÉTONE (Inflammable, Danger)

Texte de l'étiquette : BONCOLOR, 1 bis, rue de la source 92390 PORLY - Tél. 01 98 76 54 32, N° CE 200-662-2

Annexe

Phrases de danger H :

CODE	SIGNIFICATION
H200	<i>Explosif instable</i>
H201	<i>Explosif : danger d'explosion en masse</i>
H202	<i>Explosif : danger sérieux de projection</i>
H203	<i>Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection</i>
H204	<i>Danger d'incendie ou de projection</i>
H205	<i>Danger d'explosion en masse en cas d'incendie</i>
H220	<i>Gaz extrêmement inflammable</i>
H221	<i>Gaz inflammable</i>
H222	<i>Aérosol extrêmement inflammable</i>
H223	<i>Aérosol inflammable</i>
H224	<i>Liquide et vapeurs extrêmement inflammables</i>
H225	<i>Liquide et vapeurs très inflammables</i>
H226	<i>Liquide et vapeurs inflammables</i>
H227	<i>Liquide combustible</i>
H228	<i>Matière solide inflammable</i>
H229	<i>Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.</i>
H230	<i>Peut exploser même en l'absence d'air.</i>
H231	<i>Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).</i>
H240	<i>Peut exploser en cas d'échauffement</i>
H241	<i>Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement</i>
H242	<i>Peut s'enflammer en cas d'échauffement</i>
H250	<i>S'enflamme spontanément au contact de l'air</i>
H251	<i>Matière auto-échauffante; peut s'enflammer</i>
H252	<i>Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer</i>
H260	<i>Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément</i>
H261	<i>Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables</i>
H270	<i>Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant</i>
H271	<i>Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant</i>
H272	<i>Peut aggraver un incendie; comburant</i>
H280	<i>Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur</i>
H281	<i>Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques</i>
H290	<i>Peut être corrosif pour les métaux</i>
H300	<i>Mortel en cas d'ingestion</i>
H301	<i>Toxique en cas d'ingestion</i>
H302	<i>Nocif en cas d'ingestion</i>
H304	<i>Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires</i>
H310	<i>Mortel par contact cutané</i>
H311	<i>Toxique par contact cutané</i>
H312	<i>Nocif par contact cutané</i>
H314	<i>Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires</i>
H315	<i>Provoque une irritation cutanée</i>
H317	<i>Peut provoquer une allergie cutanée</i>
H318	<i>Provoque des lésions oculaires graves</i>
H319	<i>Provoque une sévère irritation des yeux</i>
H330	<i>Mortel par inhalation</i>
H331	<i>Toxique par inhalation</i>

H332	<i>Nocif par inhalation</i>
H334	<i>Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation</i>
H335	<i>Peut irriter les voies respiratoires</i>
H336	<i>Peut provoquer somnolence ou vertiges</i>
H340	<i>Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)</i>
H341	<i>Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)</i>
H350	<i>Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)</i>
H350i	<i>Peut provoquer le cancer par inhalation.</i>
H351	<i>Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)</i>
H360	<i>Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)</i>

Conseils de prudence P :

CODE	SIGNIFICATION
P101	<i>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</i>
P102	<i>Tenir hors de portée des enfants.</i>
P103	<i>Lire l'étiquette avant utilisation.</i>
P201	<i>Se procurer les instructions avant utilisation.</i>
P202	<i>Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</i>
P210	<i>Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.</i>
P211	<i>Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</i>
P220	<i>Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles</i>
P221	<i>Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...</i>
P222	<i>Ne pas laisser au contact de l'air.</i>
P223	<i>Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.</i>
P230	<i>Maintenir humidifié avec ...</i>
P231	<i>Manipuler sous gaz inerte.</i>
P232	<i>Protéger de l'humidité.</i>
P233	<i>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</i>
P234	<i>Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</i>
P235	<i>Tenir au frais.</i>
P240	<i>Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</i>
P241	<i>Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.</i>
P242	<i>Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</i>
P243	<i>Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</i>
P244	<i>S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction.</i>
P250	<i>Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements.</i>
P251	<i>Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</i>
P260	<i>Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</i>
P261	<i>Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</i>
P262	<i>Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</i>
P263	<i>Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.</i>
P264	<i>Se laver ... soigneusement après manipulation.</i>
P270	<i>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</i>
P271	<i>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</i>
P272	<i>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</i>
P273	<i>Éviter le rejet dans l'environnement.</i>

P280	<i>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</i>
P281	<i>Utiliser l'équipement de protection individuel requis.</i>
P282	<i>Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/des yeux.</i>
P283	<i>Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.</i>
P284	<i>Porter un équipement de protection respiratoire.</i>
P285	<i>Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.</i>
P301	<i>EN CAS D'INGESTION :</i>
P302	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :</i>
P303	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :</i>
P304	<i>EN CAS D'INHALATION :</i>
P305	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :</i>
P306	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS :</i>
P307	<i>EN CAS d'exposition :</i>
P308	<i>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée :</i>
P309	<i>EN CAS d'exposition ou d'un malaise :</i>
P310	<i>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</i>
P311	<i>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</i>
P312	<i>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</i>
P313	<i>Consulter un médecin.</i>
P314	<i>Consulter un médecin en cas de malaise.</i>
P315	<i>Consulter immédiatement un médecin.</i>
P320	<i>Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).</i>
P321	<i>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</i>
P322	<i>Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette).</i>
P330	<i>Rincer la bouche.</i>
P331	<i>NE PAS faire vomir.</i>
P332	<i>En cas d'irritation cutanée :</i>
P333	<i>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée :</i>
P334	<i>Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.</i>
P335	<i>Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.</i>
P336	<i>Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.</i>
P337	<i>Si l'irritation oculaire persiste :</i>
P338	<i>Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</i>
P340	<i>Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</i>
P341	<i>S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</i>
P342	<i>En cas de symptômes respiratoires :</i>
P350	<i>Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.</i>
P351	<i>Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.</i>
P352	<i>Laver abondamment à l'eau et au savon.</i>
P353	<i>Rincer la peau à l'eau/se doucher.</i>
P360	<i>Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.</i>
P361	<i>Enlever immédiatement les vêtements contaminés.</i>
P362	<i>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</i>
P363	<i>Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</i>
P370	<i>En cas d'incendie :</i>
P371	<i>En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités :</i>
P372	<i>Risque d'explosion en cas d'incendie.</i>
P373	<i>NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.</i>
P374	<i>Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.</i>
P375	<i>Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.</i>
P376	<i>Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.</i>

P377	<i>Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.</i>
P378	<i>Utiliser ... pour l'extinction.</i>
P380	<i>Évacuer la zone.</i>
P381	<i>Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.</i>
P390	<i>Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</i>
P391	<i>Recueillir le produit répandu.</i>
P401	<i>Stocker ...</i>
P402	<i>Stocker dans un endroit sec.</i>
P403	<i>Stocker dans un endroit bien ventilé.</i>
P404	<i>Stocker dans un récipient fermé.</i>
P405	<i>Garder sous clef.</i>
P406	<i>Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</i>
P407	<i>Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.</i>
P410	<i>Protéger du rayonnement solaire.</i>
P411	<i>Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.</i>
P412	<i>Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</i>
P413	<i>Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg/... lb à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.</i>
P420	<i>Stocker à l'écart des autres matières.</i>
P422	<i>Stocker le contenu sous ...</i>
P501	<i>Éliminer le contenu/récipient dans ...</i>



UNIL | Université de Lausanne

UNISEP - Sécurité,
Environnement et Prévention